

FORMULAIRE DE DON



" UN NOUVEAU DEPART POUR MACOURIA "

Avec ODILE TONY PRINCE

Candidate aux élections municipales à Macouria en 2014

Pour information, les dons effectués par chèques sont partiellement déductibles (ou sont déductibles des impôts à hauteur de 66% de leur montant (dans la limite de 20% du revenu imposable). Les dons effectués en espèces ne sont pas déductibles. Chaque don fait l'objet d'un reçu délivré par le mandataire financier.

Conformément à l'article L.52-9 du Code Electoral, Monsieur **Albert Hélène**, mandataire financier est seul habilité à recueillir des dons en faveur de Mme **Odile Tony Prince** dans la limite précisées à l'article L.52-8 du code électoral reproduite ci-dessous :

Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600 euros.

Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque, virement, prélèvement automatique ou carte bancaire.

Le montant global des dons en espèces faits au candidat ne peut excéder 20 % du montant des dépenses autorisées lorsque ce montant est égal ou supérieur à 15 000 euros en application de l'article [L. 52-11](#).

Aucun candidat ne peut recevoir, directement ou indirectement, pour quelque dépense que ce soit, des contributions ou aides matérielles d'un Etat étranger ou d'une personne morale de droit étranger.

Par dérogation au premier alinéa de l'article [L. 52-1](#), les candidats ou les listes de candidats peuvent recourir à la publicité par voie de presse pour solliciter les dons autorisés par le présent article. La publicité ne peut contenir d'autres mentions que celles propres à permettre le versement du don.

Les montants prévus au présent article sont actualisés tous les ans par décret. Ils évoluent comme l'indice des prix à la consommation des ménages, hors tabac.

J'apporte mon soutien à la liste conduite par Odile Tony Prince « un nouveau départ pour Macouria », pour les élections municipales de mars 2014 sur Macouria (97355).

Nom Prénom
Adresse CP
Mail Téléphone

Je fais un don par chèque pour les élections municipales de 2014, à l'ordre d'**Albert Hélène**, Mandataire financier de Odile Tony Prince :

20 € 50 € 100 € Autre montant :

Ce formulaire est à retourner avec votre chèque à cette adresse :

Fait à _____ le _____

Signature _____

Albert HELENE

Mandataire financier de Odile TONY PRINCE

3, Rés. St Antoine, 488 Chemin St Antoine

97300 CAYENNE

comptah-1ndpm@hotmail.fr

" VOTRE QUOTIDIEN, NOTRE COMBAT "

unnouveaudepartpourmacouria2014.unblog.fr